

Projet de loi EL KHOMRI

Un seul mot d'ordre : retrait !

Ainsi, après les lois REBSAMEN, MACRON, et autres rapports ô combien prémonitoires, **une nouvelle arme de destruction massive menace les droits des salariés !** Cette nouvelle loi « fourre-tout » aurait donc vocation à s'imposer, le 49-3 étant brandi dès sa présentation.

**INACCEPTABLE...**

■ Là où les heures supp. sont majorées à +25 %, +50 %, l'entreprise pourrait limiter leur paiement à +10 %, voire ne plus avoir à les payer en les lisant sur 3 années. Travailler plus pour gagner moins !

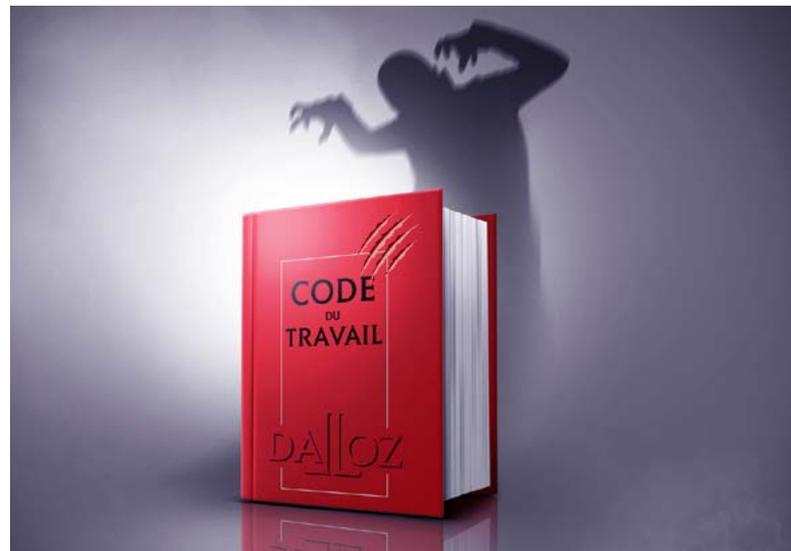
■ Le forfait-jour permettrait de rémunérer en fonction du nombre de jours travaillés par an et non d'heures hebdomadaires. Il serait désormais possible de passer des conventions de forfait individuelles, en jours ou en heures.

■ La durée continue de repos quotidien est à ce jour fixée à 11 heures. Les périodes d'astreinte pourraient être décomptées des temps de repos.

■ Le droit à la déconnexion, élément essentiel en matière de Qualité de Vie au Travail, sera envisagé de manière extrêmement minimaliste d'ici... juillet 2017 !

■ Au prétexte d'éviter des situations de blocage, le référendum pourrait supplanter les organisations représentatives.

■ Un licenciement économique pourrait être consécutif, par exemple, à une « réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité ».



■ La périodicité de la visite médicale (tous les deux ans jusqu'alors) serait fonction des conditions de travail, de l'âge, de l'état de santé, des risques professionnels...

■ Une organisation syndicale représentant 30 % des salariés, s'opposant à un accord d'entreprise paraphé par des organisations représentant au moins 50 % des salariés, pourrait demander la tenue d'un référendum. Le résultat de ce dernier supplanterait les positions des syndicats majoritaires, même s'ils pèsent 70 % du nombre de salariés.

**Projet de loi EL KHOMRI**

**Un seul mot d'ordre : retrait !**

Ainsi, s'agissant des salaires, du temps de travail, de la représentativité et la liberté des organisations syndicales, de l'inspection et la médecine du travail... le « projet » de loi EL KHOMRI est bien une étape de plus vers la destruction du Code du travail ; mais la plus brutale qui soit !

La forte mobilisation des salariés des IEG, le 18 février 2016, a confirmé leur conscience des dangers pesants sur le service public, ses agents, sur leurs droits.

La défense de nos acquis, de notre Statut, loin d'être une démarche corporatiste est aussi la consolidation du rempart que nous représentons pour l'ensemble du salariat. Elle doit en passer par la défense inconditionnelle de nos droits et de leur socle que représente le Code du travail. FO Énergie et Mines l'a clairement exprimé, encore récemment par ses écrits et la mobilisation de ses forces.

À cette résistance s'opposent des organisations qui portent le gène de la signature de complaisance. Au prétexte de ne pas vouloir « jeter le bébé avec l'eau du bain », la plus conciliante veut amener les autres au rôle de « co-législa-

teur ». L'eau du bain est en l'occurrence ce rapport BADIN-TER qui introduit le projet de loi, programme la destruction du Code du travail.

À la soumission s'oppose la résistance. À la « co-législation » s'oppose le mot « retrait ».

Les salariés ne sont pas dupes. Ce ne sont ni un report de 15 jours ni la volonté de certains de participer à l'élaboration de cette loi libéricide qui la rendront acceptable.

La mobilisation annoncée le 9 mars constitue un premier rendez-vous important qu'il convient de réussir, afin de faire monter en puissance ce mot d'ordre, LE RETRAIT, en amont de la journée de grève et de manifestations du 31 mars.

FO Énergie et Mines appelle les salariés à rejoindre notre organisation et se mobiliser pour dresser l'obstacle adéquat à la violence de ces attaques.

**Il n'y a pas d'autre alternative ; AGIR, NE PAS SUBIR !**